

## **Remise des distinctions du CJB Allocution du président Willy Sunier**

*Seul le prononcé oral fait foi*

Madame et Messieurs les lauréats et lauréate,  
Monsieur le président du Conseil-exécutif,  
Monsieur le préfet du Jura bernois,  
Mesdames et Messieurs les député-e-s  
Madame la co-présidente et Monsieur le co-président de l'Assemblée interjurassienne,  
Mesdames et Messieurs les représentants et représentantes de la Direction de l'instruction publique, du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, des communes, ainsi que des associations et institutions culturelles du Jura bernois et du Jura,  
Mesdames et Messieurs les représentants et représentantes des médias,  
Mesdames et Messieurs les invité-e-s,

C'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue, au nom du Conseil du Jura bernois, en ce domaine de Bellelay où nous allons procéder aujourd'hui à la remise des trois premières distinctions culturelles accordées par notre organe à des actrices et acteurs de la culture dans le Jura bernois.

L'encouragement des activités culturelles se trouve au coeur de l'activité du Conseil du Jura bernois. Nous avons la tâche d'exécuter, au niveau régional, les bases légales qui règlent le subventionnement de la culture. Nos décisions se basent sur les dispositions légales cantonales, complétées par un concept culturel qui nous sert de guide pour le traitement des dossiers. Le Conseil du Jura bernois est un organe politique fondamentalement tourné vers la culture.

C'est ainsi, fort de la connaissance du terreau culturel de la région qu'il s'est forgée depuis sa création en 2006, que le Conseil du Jura bernois a décidé de créer un Prix des arts, des sciences et des lettres, ainsi que des distinctions pour mérites exceptionnels. Mais pourquoi créer un prix et des distinctions en plus des subventions, me direz-vous ?

Je vous répondrai que les subventions relèvent du processus habituel de mise en oeuvre de la politique culturelle, elles sont l'instrument privilégié de l'encouragement de la culture. En octroyant cet instrument au Conseil du Jura bernois, le canton de Berne nous d'ailleurs a témoigné d'une belle confiance. Il nous a aussi donné un moyen d'augmenter le financement de la culture dans le Jura bernois de plus de 50% en 5 ans.

Les subventions – j'insiste là-dessus – ne sont pas, comme on peut l'entendre parfois, une récompense ou un cadeau, mais une mesure de politique publique comme n'importe quelle autre mesure.

A côté de cette activité ordinaire de subventionnement, le Conseil du Jura bernois a souhaité pouvoir honorer des artistes et des organisateurs culturels de façon plus libérée des carcans habituels formés par les directives et les exigences de subsidiarité. Il a décidé de leur témoigner son soutien pour une fois sans leur demander de projet en contrepartie, tout en sachant qu'ils sont toujours en train de réfléchir à de nouveaux projets.

Il y aura donc un Prix du Conseil du Jura bernois, qui sera attribué pour la première fois à la fin de cette législature, et il y a aussi les distinctions, que nous attribuons aujourd'hui. Les distinctions ont bien entendu une valeur de récompense, mais elles sont aussi et surtout une incitation.

En invitant les lauréats à continuer sur le chemin qu'ils ont tracé jusqu'à présent, le fait de remettre des distinctions revient à s'engager dans une promesse d'avenir. Un avenir qui va être passablement remodelé ces prochaines années. En effet, la loi sur l'encouragement des activités culturelles de 1975 – la LEAC – va être totalement révisée. La consultation est ouverte depuis quelques jours.

Le Conseil du Jura bernois va étudier en détails le projet qui est proposé. Depuis bientôt une année, nous avons déjà pu contribuer à certaines améliorations du projet initial. Par exemple, le projet mis en consultation prévoit, à notre demande, une exception pour le Jura bernois, dans le sens où la culture y sera financée à l'échelle de la sous-conférence du Jura bernois et de Bienne, et pas à celle de la grande conférence avec le Seeland. C'est une victoire d'étape, mais nous comptons sur vous pour appuyer ce point dans vos futurs contacts avec les autorités cantonales.

Vous vous souvenez par ailleurs que la stratégie culturelle du canton, qui est à la base de la nouvelle LEAC, répond principalement au défi du financement des grandes institutions urbaines. Il sera d'autant plus important de garantir et renforcer le statut particulier afin de laisser de la marge au Jura bernois. La Direction de l'instruction publique nous a assuré qu'elle a compris ce message. Elle nous aussi donné quelques gages en janvier dernier. Nous allons vérifier si, dans le texte proposé, les instruments concrets de cette volonté répondent aux besoins des institutions et des artistes du Jura bernois.

Mais revenons à aujourd'hui, et à nos trois lauréats, pour saluer une fois encore ce qui leur vaut cette distinction : leurs mérites exceptionnels dans le domaine de la culture.